

N° 2025.040

**Objet : autorisation  
temporaire de débit  
de boissons  
hygiéniques des  
groupes 1 et 3**

**Morcenx-la-Nouvelle,  
le 13 mai 2025**

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L.2212-2 alinéas 1, 2 et 3  
Vu le code des débits de boissons et les mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment ses articles L.1er, L.48 et L.49

Considérant la demande formulée par l'as. FC Morcenx-Arengosse pour l'organisation des finales départementales U15 et U18 le samedi 17 mai 2025, stades Municipal et Luxcey Bonnat, commune de MORCENX LA NOUVELLE

**ARRETE**

Art 1 : L'as. FC Morcenx-Arengosse demeurant à MORCENX LA NOUVELLE, 2 place Léo Bouyssou est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire le Samedi 17 mai 2025 de 09 heures 30 à 20 heures 00 aux stades Municipal et Luxcey Bonnat à l'occasion des finales départementales U15 et U18 à Morcenx-la-Nouvelle.

Art 2 : Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 définis par l'article 1er du Code des débits de boissons

Art 3 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

Art 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Le Maire,  
  
Paul CARRERE



Copie : Gendarmerie, Affichage, Chrono,  
PM, Services Techniques, Association

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de PAU compétent dans les 2 mois à compter de sa notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
« Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Mairie de Morcenx-la-Nouvelle**  
2 place Léo Bouyssou,  
40110 Morcenx-la-Nouvelle  
Tél. : 05 58 04 19 00  
[mairie@morcenxlanouvelle.fr](mailto:mairie@morcenxlanouvelle.fr)